



ERM

Une destinée nouvelle

ÉGLISE ROUEN MÉTROPOLE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ASSOCIATION CULTUELLE ÉGLISE ROUEN MÉTROPOLE

62, rue de Cauville

76100 ROUEN

SOMMAIRE

ACTIF	2
PASSIF	3
COMPTE DE RESULTAT	4
ANNEXE	5
Identité de l'association	6
Objet social	6
Règles et méthodes comptables	7
Variations des fonds propres	10
Fonds dédiés	11
Tableau des immobilisations	12
Tableau des amortissements	13
Charges et produits constatés d'avance	14
Autres informations	15

ACTIF

En euros	31.12.2023			31.12.2022
	Brut	Amt. Et Dépr.	Net	Net
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Concessions, brevets, licences, marques...	378	375	4	109
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	1 127 458		1 127 458	1 347 458
Constructions	1 018 428	485 550	532 878	814 120
Install. techniques, matériel & outillages industr	75 982	34 708	41 274	48 776
Autres immobilisations corporelles	39 566	19 733	19 833	11 155
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immos corporelles	-	-	-	-
<u>Immobilisations financières</u>				
	-	-	-	-
SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	2 261 813	540 366	1 721 447	2 221 618
<u>Stocks et en-cours</u>				
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	1 958	-	1 958	1 917
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	2 528
<u>Créances</u>				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	190 000	-	190 000	0
<u>Créances diverses</u>				
	-	-	-	-
Disponibilités	492 673	-	495 034	350 382
<u>Comptes de régularisation</u>				
Charges constatées d'avance	2 562	-	2 562	636
SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF CIRCULANT	687 193	-	689 554	355 462
TOTAUX GÉNÉRAUX	2 949 005	540 366	2 411 001	2 577 081

PASSIF

En euros	31.12.2023	31.12.2022
Fonds propres		
Fonds propres complémentaires	2 841 034	2 841 034
Fonds associatif avec droit de reprise	-	-
Réserves	-	-
Report à nouveau	- 311 384	- 177 811
Résultat de l'exercice	- 146 820	- 133 573
Situation nette - Sous-totaux	2 382 830	2 529 650
Fonds propres consommables		
<i>Fonds propres consommables</i>		
SOUS-TOTAUX DES FONDS PROPRES	2 382 830	2 529 650
Fonds reportés ou dédiés		
Fonds dédiés	-	21 280
SOUS-TOTAUX DES FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS	-	21 280
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
SOUS-TOTAUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
Dettes		
Dettes financières	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 540	15 723
Dettes sur immobilisations	2 571	-
Dettes fiscales et sociales	9 186	10 235
Autres dettes	4 874	193
Comptes de régularisation	-	-
SOUS-TOTAUX DETTES	28 170	26 151
TOTAUX GÉNÉRAUX	2 411 001	2 577 081

COMPTE DE RÉSULTAT

En euros	31.12.2023	31.12.2022	Var°	Var.%
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	4 327	4 261	66	2%
Prestations de services	-	-	-	
Dons manuels	313 119	293 754	19 364	7%
Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	
Reprise / amortiss. & prov. - Transfert charges	5 686	4 927	759	15%
Utilisation des fonds dédiés	21 280	23 078	1 798	
Autres produits	5 539	3 047	2 492	82%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	349 951	329 068	20 883	6%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	- 2 905	- 3 352	447	(13%)
Variations de stocks de marchandises	42	224	183	(81%)
Achats de matières premières	-	- 115	115	
Autres achats et charges externes				
Achats d'études et de prestations de services	- 1 166	- 1 800	634	
Fournitures non stockables	- 44 205	- 30 488	13 718	45%
Fournitures d'entretien et de petit équipement	- 4 989	- 6 152	1 163	(19%)
Fournitures administratives	- 2 884	- 3 085	201	(7%)
Petits logiciels	- 263	-	263	
Autres fournitures	- 514	- 943	429	(45%)
Sous-traitance générale	- 100	-	100	
Locations	- 8 210	- 4 311	3 899	90%
Charges locatives et de copropriété	- 73	- 314	241	(77%)
Entretien et réparations	- 31 477	- 63 447	31 970	(50%)
Assurances	- 6 720	- 6 277	444	7%
Divers	- 400	- 1 727	1 327	
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	- 16 506	- 7 019	9 487	135%
Publications, relations publiques	- 1 455	- 567	889	157%
Déplacements, missions, réceptions	- 17 184	- 21 044	3 860	(18%)
Frais postaux et de télécommunications	- 1 695	- 2 445	749	(31%)
Services bancaires et assimilés	- 798	- 676	122	18%
Divers	- 4 310	- 4 574	264	(6%)
Aides financières	- 11 825	- 12 646	821	(6%)
Impôts, taxes et versements assimilés	- 14 952	- 13 373	1 579	12%
Salaires et traitements	- 127 226	- 131 036	3 810	(3%)
Charges sociales	- 37 981	- 40 719	2 738	(7%)
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	- 104 515	- 104 061	453	0%
Reports en fonds dédiés	-	-	-	
Autres charges	-	- 616	616	(100%)
CHARGES D'EXPLOITATION	- 442 312	- 460 331	18 019	-4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 92 361	- 131 263	38 902	-30%
Produits financiers				
Intérêts et produits assimilés	8 694	2 162	6 533	302%
Charges financières				
RESULTAT FINANCIER	8 694	2 162	6 533	302%
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-	-	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	358 351	76 200	282 151	370%
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 8	- 5 424	5 416	(100%)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	- 420 169	- 75 082	345 087	460%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 61 826	- 4 306	57 520	1 336%
Impôts sur les bénéfices	- 1 327	- 166	1 161	699%
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	-	-	-	-
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	-	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 146 820	- 133 573	13 247	10%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	-	-	-	
Prestations en nature	-	-	-	
Bénévolat	-	-	-	

ANNEXE



IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

L'Association dénommée **ÉGLISE ROUEN MÉTROPOLE** a été fondée le 22 avril 1933.

Elle est régie par les lois du 9 décembre 1905, du 1er juillet 1901 et par les décrets du 16 mars 190 et du 16 août 1901.

Son siège social se situe au 62 rue de Cauville, 76100 ROUEN.

L'Association a obtenu le 25 septembre 2020 de la part de la Préfecture de Seine-Maritime son renouvellement de sa qualité culturelle.

Elle est déclarée en préfecture du Seine-Maritime sous le numéro RNA W763000512.

Son numéro Siret est le 43366155000015.

OBJET SOCIAL

L'Association a pour objet exclusif :

- d'assurer la célébration du culte protestant évangélique, en respect de la confession de foi des Assemblée de Dieu de France ;
- de subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice du culte ;
- de subvenir à la formation et à l'entretien des ministres du culte.

Liste des lieux de culte

Conformément au titre IV de la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat, l'Association exerce exclusivement des activités culturelles.

Afin de supporter les activités diaconales et sociales, il a été créé une association relevant uniquement de la loi du 1er juillet 1901.

La circonscription religieuse définie par les statuts de l'Association s'étend sur tout le territoire national.

L'Association gère plusieurs lieux de culte, dont voici la liste :

1. TEMPLE ROUEN RIVE GAUCHE – 62 rue de Cauville, 76100 ROUEN
2. TEMPLE ROUEN RIVE DROITE – 19 rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, 76000 ROUEN
3. TEMPLE DARNETAL : 1 01 route de Rouen, 76160 DARNETAL
4. TEMPLE BIHOREL : 8 Rue Victor Hugo, 76420 BIHOREL

Moyens mis en œuvre

L'Association est propriétaire des locaux nécessaires à l'exercice du culte.

L'Association compte parmi ses effectifs au 31 décembre 2023 :

- 3 ministres du culte rémunérés à temps complet, affilié à la Cavimac ;
- 1 salariée rémunérée à temps partiel, affiliée au régime de droit commun.

Afin d'assurer le bon fonctionnement associatif, l'ensemble des autres tâches est assuré par des bénévoles.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2022.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels de la période le 19 février 2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du code de commerce et les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et notamment :

- le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et ses règlements modificatifs ;
- le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels
- des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et ses règlements modificatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements marquants de l'exercice

Le ministre du Culte Merveil ZOLA a quitté notre association culturelle en date du 30 juin 2023. Il n'a pas été remplacé. À noter que l'ERM a versé une prime exceptionnelle à Monsieur ZOLA.

Le 16 novembre 2023, le local situé sis TEMPLE MESNIL-ESNARD : 71 route de Paris, 76240 MESNIL-ESNARD a été vendu pour 165.000 euros. Pour rappel notre association culturelle par sa forme juridique n'est pas soumise à l'imposition des plus-values sur cession.

Le 28 décembre 2023, les locaux situés sis « Château de Meslay » MESLAY (14) et « Camp des Jonquilles SAINT-PAIR-SUR-MER (50) : ont été vendus pour respectivement 100.000 euros et 90.000 euros. Conformément à l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2023, les fonds dédiés au 31 décembre 2022 ont été pris en compte dans le prix de cession définitif. L'Association a vendu à « crédit vendeur » sur 20 ans.

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	30 ans
Installations générales et agencements du bâtiment	Linéaire	15 ans
Installations électriques et téléphoniques	Linéaire	10 ans
Installations et appareils de chauffage	Linéaire	10 ans
Installations sécurité incendie	Linéaire	10 ans
Aménagements des constructions	Linéaire	10 ans
Installations, matériels et outillages techniques, autres	Linéaire	10 ans
Matériels de sonorisation et de vidéo projection	Linéaire	3 à 7 ans
Matériels de secours médical et de sécurité incendie	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels de bureau et matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobiliers	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels de transports	Linéaire	5 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Néant.

Provision pour congés à payer

Les ministres du culte ne relevant pas du droit du travail, l'entité ne comptabilise pas la provision pour congés du personnel qui relèvent du droit du travail dans la mesure où celle-ci n'est pas significative.

Engagements de départ à la retraite

Les ministres du culte ne relevant pas du droit du travail, aucune indemnité de départ à la retraite ne leur est due. De plus, la salariée de l'Association est sous un contrat emploi-retraite, au regard de son temps de travail, nous considérons comme non significatif la provision pour indemnité de départ à la retraite à constater dans les comptes. Par conséquent, les comptes de l'entité ne font apparaître aucune provision ou évaluation en ce sens.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élevant à la clôture de l'exercice à : **0 euros**.

Contributions volontaires en nature

L'Eglise reconnaît toute l'importance de l'engagement des bénévoles qui se mobilisent dans le cadre de son activité. La mise en place des outils de décompte d'heures et l'établissement des bases monétaires de la valorisation du temps des bénévoles contreviennent à la nature profonde de cet engagement ainsi qu'à l'objet de l'association.

En conséquence et conformément à l'article 211-4 du règlement ANC 2018-06, aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée.

Il convient néanmoins de porter à la connaissance du lecteur qu'hormis les postes des 4 ministres du culte et de 1 salarié dont les rémunérations respectives sont enregistrées dans les comptes de l'association, tous les services de l'association culturelle sont exercés grâce à l'action bénévole de ses membres.

Dons manuels

Les dons reçus entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 sont comptabilisés dans les produits de l'exercice et pris en compte pour l'établissement des reçus fiscaux.

Les dons reçus l'année suivante sont considérés comme des produits du nouvel exercice.

Notre Association n'a connaissance d'avantages ou ressources provenant de l'étrangers directement ou indirectement au cours de l'exercice. De fait, aucune déclaration n'a été effectuée pour déclarer ces avantages ou ressources.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

VARIATION DES FONDS PROPRES

Nature	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminutions	Résultat de l'exercice	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise	2 841 034	-	-	-		2 841 034
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-		-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-		-
Réserves	-	-	-	-		-
Report à nouveau	- 177 811	- 133 573	-	-		- 311 384
Excédent ou déficit de l'exercice	- 133 573	133 573	-	-	- 146 820	- 146 820
Situation nette	2 529 650	-	-	-	- 146 820	2 382 830
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	2 529 650	-	-	-	- 146 820	2 382 830

FONDS DÉDIÉS

RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC :							
PROJET	Montant à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont FD liés à des projets sans dépense au-cours des deux exercices précédents
Meslay	1 380	-	1 380	-	-	-	-
Saint-Pair-sur-mer	19 900	-	19 900	-	-	-	-
Total	21 280	-	21 280	-	-	-	-

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin d'exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	378	-	-	-	378
Total immobilisations incorporelles	378	-	-	-	378
Terrains	1 347 458	-	- 220 000	-	1 127 458
Constructions sur sol propres	626 739	-	- 158 611	-	468 128
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
installations générales, agencements des constructions	760 646	4 681	- 215 028	-	550 299
Installations techniques, matériels et outillages	71 830	4 152	-	-	75 982
Matériel de transport	6 300	-	- 6 300	-	-
Matériel de bureau et informatique	12 274	1 604	-	-	13 878
Mobilier	11 612	14 075	-	-	25 688
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	2 836 860	24 513	- 599 939	-	2 261 434
Legs destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Donations destinées à être cédées	-	-	-	-	-
Total legs et donations à céder	-	-	-	-	-
Participations et créances rattachées	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts et aures immobilisations financières	-	-	-	-	-
Total immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS BRUTES	2 837 239	24 513	- 599 939	-	2 261 813

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTIES	Amortissements début d'exercice	Augmentations	Diminutions Virements	Amortissements fin d'exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	270	105	-	375
Total immobilisations incorporelles	270	105	-	375
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propres	141 599	20 628	- 41 971	120 255
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
installations générales, agencements des constructions	431 666	68 753	- 135 124	365 294
Installations techniques, matériels et outillages	23 054	11 654	-	34 708
Matériel de transport	2 097	577	- 2 673	-
Matériel de bureau et informatique	6 946	1 901	-	8 847
Mobilier	9 989	897	-	10 886
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	615 351	104 410	- 179 769	539 991
TOTAL IMMOBILISATIONS BRUTES	615 620	104 515	- 179 769	540 366

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT
Charges d'exploitation	2 562
Charges financières	-
Charges exceptionnelles	-
TOTAUX	2 562

NATURE DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	MONTANT
Produits d'exploitation	-
Produits financières	-
Produits exceptionnelles	-
TOTAUX	-

AUTRES INFORMATIONS

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir au 31 décembre 2023 s'élèvent à **5.530 euros** et correspondent aux intérêts à recevoir sur livret.

CHARGES À PAYER

Les charges à payer au 31 décembre 2023 s'élèvent à **9 405 euros** et correspondent :

- Aux factures non parvenues pour 6.150 euros ;
- Aux dons reversés aux œuvres extérieures du derniers trimestres 2023 pour **3 255 euros**.

ENGAGEMENTS ENVERS LES DIRIGEANTS

Le Président de l'Association est le ministre du culte principal reconnue par l'UNADF - Union nationale des Assemblées de Dieu de France et reconnue par cette Union comme apte à présider.

Les rémunérations versées au Président correspondent à ces indemnités de culte.

Le Président ne bénéficie d'aucune avance et de crédit alloué.

EFFECTIFS

CATEGORIES	EFFECTIF AU 31.12.2023			EFFECTIF EQUIVALENT TEMPS PLEIN (E.T.P.)
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Ministres du culte	3,00	-	3,00	3,50
Assistants de paroisse	-	-	-	
Salariés de droit commun	-	1,00	1,00	0,20
TOTAUX	3,00	1,00	4,00	3,70

Le ministre du culte Merveil ZOLA a démissionné en date du 30 juin 2023.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 5.760 euros TTC pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.